

Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le 08 JUIN 2020

Berger
Levrault

ID : 083-218301091-20200530-2020_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

25 Mai 2020

25 Mai 2020

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT

N° 2020-24.

L'an deux mille vingt, le Trente du mois de MAI, à dix heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune,

Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, BELISAIRE Louis, ORSET Loïc, BONOME Stéphane Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales CGCT. .

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux trois adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Population de – de 500 Habitants, taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Maire** : 25.50 %
- **Adjoints du Maire** : 9.80 %

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le : 08 JUIN 2020
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
Le : 08 JUIN 2020
Le Maire

Madame le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX

N. Perez Leroux



N. Perez Leroux

